

EN L'ABSENCE D'AVANCÉE, LE SML DÉNONCE L'ENFUMAGE PERMANENT

Paris le 28 novembre 2019 , Au lendemain d'une nouvelle réunion avec les partenaires sociaux, le gouvernement campe sur ses positions pour ce qui est déjà connu du projet de réforme des retraites et n'a pas levé le flou sur les incertitudes qui demeurent.

Le SML considère à ce stade qu'aucune avancée nouvelle ne s'est produite et commence à se lasser de cette politique de l'enfumage permanent.

En premier lieu, aucune garantie concrète n'a été donnée, ni par la ministre de la Santé, ni par l'assurance maladie, concernant la sanctuarisation de l'ASV dans le futur régime unique. Aucune garantie concrète n'est donnée concernant le sort des réserves constituées par les cotisations des médecins libéraux et, dont le SML réclame qu'elles soient utilisées exclusivement par ces derniers. Aucune garantie n'est apportée non plus concernant le devenir de la CARMF. C'est même tout le contraire, puisque le Premier ministre persiste à écarter la limitation à 1 PASS du périmètre de la future retraite universelle. Rien ne garantit que le maintien du rapport cotisation/prestation pour assurer une retraite correcte aux médecins libéraux dont les études longues raccourcissent d'autant la période d'activité. Et enfin, rien ne garantit que les droits acquis seront honorés à l'euro près pour l'ensemble des médecins concernés. Rien non plus sur la gouvernance du RU où les médecins risquent de ne pas être représentés.

Le SML constate qu'il n'y a rien de foncièrement nouveau depuis des semaines, et regrette que le gouvernement ne joue pas réellement le jeu de la négociation.

En responsabilité, le SML qui agit dans l'intérêt de l'ensemble des médecins libéraux actifs, des retraités et bien sûr dans celui des prochaines générations de médecins, adresse un avertissement solennel au Gouvernement.

En l'absence d'un signal concret dans les prochains jours, le SML entrera en contestation et s'opposera à cette réforme inadaptée aux médecins libéraux. Le SML considère le régime autonome de retraite des médecins libéraux (qui est déjà un régime à points comme le régime universel) ne doit pas être démantelé pour procurer au gouvernement l'alibi dont il a besoin afin de justifier la refonte des régimes spéciaux. Au contraire, c'est par les régimes spéciaux, par ailleurs déficitaires, qu'il conviendrait de débiter la réforme, plutôt que de s'acharner à vouloir démanteler ceux des professionnels libéraux en situation d'équilibre.

Le SML, qui comprend par ailleurs la nécessité d'un système de retraite plus juste pour l'ensemble des Français, réaffirme son opposition à ce que la réforme des retraites se fasse au détriment des médecins libéraux.